



Certification QualiFormAgri

« Le rendez-vous mensuel de la Qualité »



La communication

15 décembre 2020

AM Pétriaux – Personne
Ressource
Qualité Eduter – Animatrice
Qualité CFA-CFPPA Seine-
Maritime

SOMMAIRE

1- Contexte réglementaire

2- Le critère 1 du Référentiel National Qualité

3- L'engagement 1.2 du Référentiel 132

4- Les modes de communication

5- Questions - Echanges



1 – Contexte réglementaire

. Tous les organismes de formation

Fonds publics ou mutualisés

Référentiel National Qualité RNQ



01 janvier 2022

. Tous les EPLEFPA



Référentiel 132 Engagement de Service



2 – Le critère 1 du Référentiel National Qualité

Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.

3 indicateurs

1. Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées.
2. Le prestataire diffuse des indicateurs de résultats adaptés à la nature des prestations mises en œuvre et des publics accueillis.
3. Lorsque le prestataire met en œuvre des prestations conduisant à une certification professionnelle, il informe sur les taux d'obtention des certifications préparées, les possibilités de valider un/ou des blocs de compétences, ainsi que sur les équivalences, passerelles, suites de parcours et les débouchés.

3 – L'engagement 1.2 du référentiel 132

Fournir une information et un conseil clairs, précis et à jour relatifs aux prestations de l'organisme de formation.

Indicateurs du Référentiel National Qualité : **1 – 2 – 3 - 9**

L'ensemble des supports d'information actualisés régulièrement et datés mentionne a minima :

**Une liste d'éléments
OBLIGATOIRES**



**Actualisés
et
datés**



✓ La présentation de l'organisme de formation

- l'EPLEFPA* support
- Le nom de l'organisme de formation
- L'adresse
- Téléphone – Mail
- L'adresse de l'ensemble des sites
- Les actions proposées
- Le plan d'accès et moyens d'accès y compris pour le public handicapé
- Les locaux spécifiques (Centre de Documentation et d'Information, Salle informatique, Centre de ressources...)
- Les installations spécifiques éventuelles (atelier technologique, exploitation agricole...)
- La présentation des autres missions de l'organisme de formation
- La possibilité d'hébergement et de restauration
- L'information sur la rémunération, sur les financements, et sur la poursuite de parcours
- Les conditions tarifaires
- Le contenu et les conditions de réalisation des différentes actions.

✓ Les actions concourant au développement des compétences (action de formation et action de formation par apprentissage)

- Le titre de l'action
- Les objectifs visés
- Les modes de validation (diplômant, certifiant, non certifiant)
- La durée de l'action exprimée a minima en heures
- La voie de formation
- les modalités d'alternance, le cas échéant
- Les modalités pédagogiques
- Les contenus principaux de la formation
- Le dispositif d'évaluation de l'action
- Le public ciblé
- Les prérequis
- Les conditions d'inscription
- Les frais pédagogiques éventuels
- L'information sur la rémunération et les financements
- Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant
- *Les délais d'accès à l'action*
- La personne ou fonction à contacter



✓ Les certifications professionnelles

RNCP Répertoire spécifique

- Le niveau de l'action dans le cadre d'une filière de formation
- *La poursuite de formation possible*
- *La possibilité- de valider un/ou des blocs de compétences*
- *Les modalités d'adaptation possibles du parcours pour tenir compte du niveau initial du demandeur ou de sa situation (validation d'acquis* académique, épreuves certificatives de positionnement* ainsi que les « passerelles possibles »*
- Les principales activités du métier visées par l'action de formation
- Les principaux débouchés
- les conditions d'environnement du métier
- Les différentes voies de formation préparant au métier avec leurs spécificités

- Les taux de réussite aux examens de la session précédente a minima
- Les taux d'insertion professionnelle de la session précédente a minima
- Les taux d'appréciation des bénéficiaires de la session précédente a minima



✓ Les actions d'accompagnement à la VAE et au bilan de compétences

Pour les actions relatives à la VAE et au bilan de compétences, les supports de présentation comportent minima :

- Les modalités d'accompagnement dans la VAE
- Les modalités de conduite du bilan de compétences

4 – Les modes de communication

✓ Supports d'information papier – Plaquettes

✓ Site internet

Les informations contenues sur les différents supports de communication sont reprises sur le site internet de l'organisme de formation et/ou de l'EPLEFPA.

✓ Programmes

- Formations courtes intra-entreprises



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité



Certification QualiFormAgri

Questions - Echanges

